

Une mission scientifique délicate pour « travailler à la réconciliation »

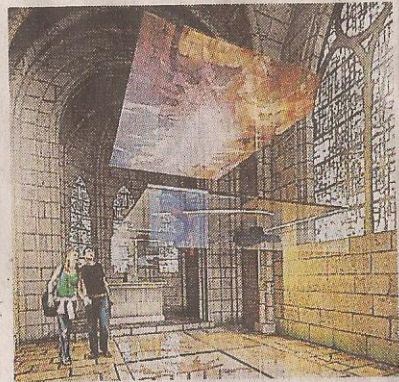
On mesure, à la diversité des options citées plus haut, toute la difficulté de la mission scientifique confiée à deux experts : Elodie Cabot de l'Inrap et l'historien Alain Gérard. Tous deux ont accepté la proposition des représentants de trois collectivités : Jean-Claude Boulard, maire PS du Mans, Yves Auvinet, président divers droite du conseil départemental de Vendée et Bruno Retailleau, président LR de la Région.

Tous trois favorables à ce que ces restes « **puissent rejoindre un lieu à dimension mémorielle et que les pièces historiques recueillies fas-**

sent l'objet d'une valorisation culturelle ». Ce que ne prévoient pas nécessairement les textes de loi, et c'est bien l'enjeu de ce débat. Car la spécificité de cette découverte archéologique, c'est qu'elle touche à un traumatisme qui n'est pas encore soldé dans une partie de la mémoire collective vendéenne. La mission consistera donc à prendre un peu de hauteur par rapport aux passions. « **Travailler dans le sens de la réconciliation** », résume Bruno Retailleau, tout en évitant « **deux écueils, l'oubli et l'idéologie.** »

Les deux experts vont donc rencontrer associations, élus, direc-

teurs de musées... Puis rendre un rapport tenant compte de quelques principes incontournables parfois oubliés : les restes contiennent très probablement des victimes des deux camps ; ils devront rester accessibles aux scientifiques pour des recherches ultérieures ; et ils représentent un volume très important. Suite à quoi il faudra répondre à des questions comme : la destination choisie doit-elle être publique ou privée ? Profane ou religieuse ? Le lieu mémoriel, si cette option est retenue, peut-il être distinct du lieu de dépôt des ossements ? Le dernier mot appartiendra quoi qu'il en soit à l'État.



Une des propositions de l'architecte Christophe Rabiller pour aménager la chapelle du Mont des Alouettes.